

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021**

En l'absence de remarques, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 Juin 2021.

---

## **AFFAIRES GENERALES**

---

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte de cette communication relative aux décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal.

### **NANTES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2020**

Le conseil municipal prend acte de cette communication relative au rapport annuel 2020 de Nantes Métropole.

### **RESTITUTION DE LA COMPETENCE « DECOUVERTE ET VALORISATION DU MARAIS DE GOULAIN ET SON BASSIN VERSANT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE ET AUX COMMUNES DE BASSE-GOULAIN, HAUTE-GOULAIN ET LA HAYE-FOUASSIERE ET RETRAIT DES TROIS COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la restitution de la compétence « découverte et valorisation du marais de Goulain et de son bassin versant » à la communauté de communes Sèvre et Loire et aux communes de Basse-Goulain, Haute-Goulain et la Haye-Fouassière ;
- Approuve en conséquence le retrait des communes de Basse-Goulain, Haute-Goulain et la Haye-Fouassière du Syndicat Mixte Loire et Goulain ;
- Approuve les modalités de restitution de la compétence « découverte et valorisation du marais de Goulain et de son bassin versant » et de retrait des communes de Basse-Goulain, Haute-Goulain et la Haye-Fouassière telles que prévues par la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

## **FINANCES**

---

### **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2021 – ABATTEMENT EXCEPTIONNEL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Rapporte la délibération du 18 juin 2021,
- Décide d'un abattement de 13 % applicable au montant dû au titre de l'année 2021 pour tous les redevables de la TLPE.

### **LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Limite l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Cette délibération s'appliquera à compter du 1er janvier 2022 et demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou rapportée.

## **SUBVENTION AU CCAS POUR LE SECOURS POPULAIRE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la subvention au CCAS de Basse-Goulaine proposée au titre de la commission Développement durable et relations extérieures pour un montant de 1 142 € selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

## **SUBVENTION ASSOCIATION « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la subvention à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » proposée au titre de la commission Vie Sportive pour un montant de 576 € selon le tableau ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement.

## **SUBVENTION MUSCADETOUR**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la subvention à l'office du tourisme du vignoble de Nantes pour un montant de 2 024.10 € selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à son versement,
- Approuver la convention relative au financement de la manifestation « Les Muscadétours ».

---

## **PERSONNEL**

---

### **TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la création et suppression d'emploi proposée ;
- Dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

### **CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE SCOLAIRE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ANNULE et REMPLACE la délibération du 18 juin ayant le même objet,
- Crée 43 postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'Adjoint technique territorial :
- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement
- Fixe la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'Adjoint technique territorial assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

---

## **VIE SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE**

---

### **PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUITE A SUPPRESSION DE L'AVENANT NO 1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'indemnisation de l'entreprise RESTORIA pour la période qui court du 16 mars au 30 avril 2020, en fonction du contrat de transaction joint, et selon un montant de 8 741,88 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de transaction joint et de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **RETRAIT DE L'AVENANT NO 3 RELATIF AU MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE 2016-2020 ET PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- RETIRE l'avenant no 3 au marché de fourniture et de confection de repas signé le 14 octobre 2020,
- Propose une indemnisation de l'entreprise pour la période qui court du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 janvier 2021, en fonction du service fait, et du contrat de transaction joint, d'un montant de 7 155.40 € HT soit 7 548.95 € TTC,

- Précise que ce montant de 7 548.95 € a déjà été versé à Restoria au vu du service fait pour la période qui va du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 janvier 2021,
- Rappelle qu'un marché négocié a été signé pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 août 2021 et ce le 15 avril 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de transaction et de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

---

## **VIE SOCIALE**

---

### **CONVENTION TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la Convention de Gestion et Modalités d'Organisation de la Tarification Solidaire pour le Réseau de Transports Urbains entre la ville de Basse-Goulaine, Nantes Métropole et la SEMITAN.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants et tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision.

### **CONVENTION DE GESTION ET MODALITES D'ORGANISATION DES SERVICES DE CARS SCOLAIRES AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la Convention d'Autorité Organisatrice de Second Rang à conclure avec Nantes Métropole et la SEMITAN telle qu'elle figure en annexe
- Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants et tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision.

---

## **URBANISME - FONCIER**

---

### **SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS PARCELLE ZD 317**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise, à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, la constitution de la servitude ci-dessus sur la parcelle ZD 317 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en place de cette servitude.

### **SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS PARCELLES ZB 49 – ZB 65**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise, à titre gratuit, au profit d'ENEDIS, la constitution des servitudes ci-dessus sur les parcelles ZB 49 et ZB 65 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en place de cette servitude.

---

## **TRAVAUX**

---

### **CONSTRUCTION DU GYMNASE SUR LE SITE DE LA HERDRIE / LA CHESNAIE – LOT N° 1 BIS ET AVENANT LOT N° 14**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la signature d'un devis relatif à la création d'un parking en pavé engazonné en plein air d'environ 24 places pour 52 446,80 € HT avec la SARL CHAUVIRE TP, qui fera l'objet du lot n° 1 Bis,
- Approuve l'avenant n° 3 au lot n° 14 « chauffage-ventilation-plomberie sanitaire » avec la SARL EP2C, lié à un remplacement des conduits de fumées et VH de la chaufferie par des conduits CF 2H pour un montant de 16 805,00 € HT correspondant à une augmentation de 5,1 % du montant du lot et 6,6 % en avenants cumulés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le lot n° 1 bis et cet avenant portent le montant global du marché à 3 582 404,17 € HT.

## CONSTRUCTION DU GYMNASE SUR LE SITE DE LA HERDRIE / LA CHESNAIE – LOT N° 7 « MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Attribue le Lot n° 7 « menuiseries extérieures aluminium » au marché de construction du Gymnase sur le site de la Herdrie/La Chesnaie à la société TREFOUS pour un montant de 133 420,26 € H.T.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le Lot n° 7 au marché de construction du Gymnase sur le site de la Herdrie/La Chesnaie et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le lot n° 7 porte le montant global du marché à 3 582 782,34 € H.T.

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire :

- Informe avoir obtenu des gens du voyage illégalement stationnés rue de l'Arche l'engagement moral sur un départ le samedi 25 septembre,
- Félicite et remercie les élus, associations, bénévoles, services, pour la réactivation de la vie communale depuis l'été avec le Festi'Family, la vente de miel, le forum des associations, les Sentiers de Goulaine, les journées du patrimoine, les ateliers relatifs à la valorisation des Bords de Loire, et la Seintillante à venir,
- Informe que le sujet relatif au temps de travail des agents à 1607 heures sera à l'ordre du jour du conseil de décembre 2021,
- Présente les travaux qui vont être réalisés sur la Grande Ouche, rue de Bretagne,
- Informe des retards sur les travaux prévus rue du Hamelin,
- Précise qu'à la suite de la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre, et concernant le choix du maître d'œuvre pour le nouveau Multi-accueil relais assistantes maternelles, une étude phytosanitaire des arbres va être effectuée avant toute décision,
- Précise qu'à la suite de la Commission d'Appel d'Offres du 10 septembre, et concernant l'extension du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Herdrie, les offres des entreprises sont en cours d'analyse,
- Informe de la visite du Centre de Supervision Urbaine le 6 octobre à 18H30,
- Informe de l'avancée du projet relatif à la rénovation du plateau sportif de la Herdrie,
- Fait un point sur la Seintillante,
- Salue le nouveau correspondant de presse, Monsieur Bernard BARBEREAU.

Affiché le 28 septembre 2021

Le Maire  
M. Alain VEY

